



HAL
open science

CDP - Centre de droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CDP - Centre de droit privé. 2010, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02034210

HAL Id: hceres-02034210

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034210>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre de droit privé

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Toulouse 1

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de droit privé

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université Toulouse 1

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



Unité

Nom de l'unité : Centre de droit privé (CDP)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 1920

Nom du directeur : M. Louis ROZES

Membres du comité d'experts

Président:

Mme Anne LEFEBVRE-TEILLARD, université Paris 2

Experts :

M. Jean Claude JAVILLIER, université Paris 2

M. Jean louis BERGEL, université Aix-Marseille 3

M. Michel STORCK, université de Strasbourg 3

M. Jean Marc THOUVENIN, université Paris 10

M. Jean Pierre CAMBY, directeur adjoint des services de l'Assemblée nationale

Expert(s) proposé(s) par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Michel PAILLET, Conseil national des Universités

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Corinne MASCALA, vice-présidente chargée de l'évaluation



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

17 et 18 décembre 2009. L'évaluation s'est déroulée dans la salle des conseils de l'Université de Toulouse 1. Etaient présents non seulement le directeur du CDP et les directeurs des 3 départements ainsi que le représentant du quatrième, mais aussi la plupart de leurs collègues investis dans le fonctionnement du centre. La visite a d'abord consisté en une large présentation du centre par le Professeur Louis ROZES et une discussion avec les responsables de différents programmes. Elle s'est poursuivie par une rencontre avec des doctorants du CDP.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le Centre de Droit Privé (CDP) est issu du regroupement de plusieurs centres préexistants. Il a été habilité comme EA en 1991. Depuis lors, s'y sont intégrés l'Institut d'Etudes Judiciaires, l'Institut de Criminologie et de Sciences Pénales, le Centre de Philosophie du droit et le Centre de droit comparé qui a ensuite rejoint l'IRDEIC. Le centre est localisé à l'Université de Toulouse 1, dans les locaux de la Faculté de Droit où il occupe une superficie de 213m². Compte tenu de l'ampleur du champ de recherches qui concerne les personnes et les divers liens juridiques tissés avec autrui : liens familiaux, d'obligation ou de responsabilité, l'éthique, le contentieux, la théorie du droit, ses domaines de recherche sont répartis en quatre axes (ou départements) spécifiques.

- Equipe de Direction :

Sous la direction du Professeur Louis ROZES, l'équipe de direction comprend les responsables des quatre départements concernés et directeurs des masters 2 concernés : les professeurs Claire Neirinck, Hugues Kenfack, Catherine Ginestet et Bertrand de Lamy.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	19	23
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	0	0
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0	0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	1	1
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	81	-
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Le Centre de Droit Privé, fort de ses quatre départements internes, constitue une unité de recherche de qualité, fédérée autour des grandes problématiques du droit civil et du droit pénal correspondant, dont la vitalité et la capacité de gouvernance et de renouvellement ouvrent de réelles perspectives avec d'importantes synergies avec d'autres universités (ex : dpt droit pénal avec Bordeaux 4) et ses diverses ouvertures internationales(ex : dpt personnes-famille vers l'Espagne, le Québec et le Japon). La production scientifique du centre est très importante et diversifiée. Ses projets, notamment ceux sur la protection de la personne à travers le droit de la consommation, la gestion du contentieux et les modes alternatifs de règlement des conflits, l'incidence des procédures sur les droits substantiels, les nanosciences et les nanotechnologies dans leurs aspects éthiques et de responsabilité, sont innovants et prometteurs.

- Points forts et opportunités :

La transversalité des projets de recherche, grâce à la synergie existante entre les départements, l'ouverture vers l'étranger et l'enracinement dans des perspectives régionales ouvrent au CDP d'importantes perspectives de développement et d'innovation. La taille de l'Unité, la qualité scientifique de ses membres et leur dynamisme permettent des recherches diversifiées aisément diffusables. La capacité de renouvellement et de gouvernance du centre est de bon augure. L'accueil et l'encadrement des doctorants semblent particulièrement propices à leur épanouissement.

- Points à améliorer et risques :

Les locaux, leur équipement (en informatique notamment) ainsi que les possibilités actuelles de secrétariat et le financement qui semblent insuffisants par rapport à l'activité et aux projets du centre. Une insuffisance de recrutements d'enseignants-chercheurs risque, le cas échéant, de freiner le développement de la recherche et des possibilités de programmes internationaux.



- **Recommandations au directeur de l'unité :**

Il faut être attentif à la complémentarité des programmes de recherche et éviter trop d'éparpillement. Il convient de veiller à une plus large diffusion nationale et internationale des publications et à leur accessibilité par les banques de données. Il paraît nécessaire de renforcer les moyens logistiques dont le centre a besoin. Il serait bon de favoriser un rythme plus important de soutenance de thèses, et des soutenances de HDR.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	19
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	-
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	100%
Nombre d'HDR soutenues	-
Nombre de thèses soutenues	27
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...) 9 titulaires de l'HDR	

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

- **Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :**

Des recherches telles que celles sur les aspects éthiques et de responsabilité des nanosciences et des nanotechnologies, sur l'influence des procédures sur le droit substantiel et la gestion du contentieux, la bioéthique et le corps féminin sont très porteuses et originales.

- **Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :**

De très nombreuses publications d'ouvrages collectifs, de manuels, de contributions à des ouvrages encyclopédiques et les contributions à des Codes commentés, de même que la participation à des chroniques régulières dans des revues nationales, démontrent l'intensité de l'activité de recherche des membres du centre.

- **Qualité et pérennité des relations contractuelles :**

Les programmes de recherches, l'organisation de colloques internationaux et les rapports de coopération (en droit pénal surtout) avec l'Université de Bordeaux 4 favorisent ces relations qu'il faudrait institutionnaliser pour éviter de les limiter à des relations personnelles et les pérenniser.



- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :
 - Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :

Participations à des colloques et à des programmes internationaux.

- Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

L'accueil de jeunes chercheurs étrangers, notamment japonais et espagnols, l'organisation de colloques internationaux franco-allemands et franco-québécois et quelques doctorants étrangers semblent ouvrir des perspectives internationales intéressantes.

- Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

Ces capacités semblent encore insuffisantes.

- Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :

La participation du centre à des programmes internationaux, déjà appréciable ces dernières années, est promise à d'importants développements dans les prochaines années compte tenu du dynamisme dont font preuve ses membres.

- Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :

La valorisation des recherches du CDP se manifeste par l'insertion de docteurs issus du CDP dans l'Université comme Maîtres de Conférences et comme professeurs ainsi que dans les professions judiciaires. Elle se traduit par des publications d'ouvrages collectifs réguliers des presses de l'université ou d'éditeurs nationaux (LGDJ, notamment), par des manuels et des contributions importantes dans des ouvrages encyclopédiques, comme les juriscenseurs. Elle mériterait toutefois une diffusion plus large (moins locale) en France et l'étranger.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:
 - Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :

L'organisation globale du centre et l'articulation des quatre départements internes permettent une grande cohésion du centre au-delà de sa diversité, un accueil et un encadrement très favorables des doctorants et des perspectives de renouvellement.

- Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

Il convient de bien articuler les activités du CDP avec celles de l'Institut Fédératif de la Recherche (FED) et celles du centre de droit des affaires avec le PPF consacré aux nanosciences et aux nanotechnologies.



- Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :

Cette implication paraît réelle quant aux activités d'enseignement, mais devrait être améliorée pour la recherche.

- Appréciation sur le projet :

- Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :

Ce projet est ambitieux et innovant. Il paraît réalisable, surtout si les moyens logistiques du centre sont renforcés et si une politique suffisante de recrutement est poursuivie. Trois axes semblent particulièrement pertinents et innovants : Il s'agit des aspects éthiques et de responsabilité des nanosciences et des nanotechnologies, de l'incidence des procédures sur les droits substantiels et de la protection de la personne à travers le droit de la consommation. Ils s'ajoutent à des thèmes plus classiques du droit des personnes, du droit des contrats et du droit pénal. Il serait utile de renforcer l'axe fédérateur de ces recherches pour éviter trop de risques de dispersion et/ou de redites sur des thématiques à la mode.

- Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

Une mutualisation renforcée des équipes et une synergie des recherches par des publications d'ouvrages collectifs, en relation avec des centres de recherche étrangers, permettraient une politique plus de cohérence que la multiplication de colloques consacrés à des domaines particuliers.

- Originalité et prise de risques :

Le projet est ambitieux et très original dans certains de ses aspects. Il doit être globalement encouragé.

La production scientifique du département contentieux et arbitrage, qui a quelque peu souffert de sa jeunesse, mérite d'être favorisée en insistant sur les liens entre les procédures et le droit substantiel et entre droit civil et droit pénal, ce qui donnerait plus d'unité à l'ensemble du projet.

- Conclusion :

- Avis :

Avis très favorable dans l'ensemble.

- Points forts et opportunités :

- Equipe globalement dynamique et plutôt homogène ;
- Production scientifique de qualité ;
- Encadrement et intégration des doctorants aux activités du centre très satisfaisants.

- Points à améliorer et risques :

- Trouver les moyens nécessaires au développement du centre pour pallier l'insuffisance des locaux et du personnel administratif.
- Coordonner l'activité des équipes internes dans un projet plus clairement fédérateur.



– **Recommandations :**

- Renforcer la mutualisation des moyens humains et matériels au profit du centre de droit privé.
- Se doter d'une structure administrative pérenne et plus solide.
- Favoriser, dans la mesure du possible, un plus large recrutement de l'encadrement.

Centre de droit privé (CDP)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	A	A+	A